

## Pièce 1 : Mise à jour sur les progrès des actions de la première année

### Les comptes rendus sur les actions de la première année

Dans la section suivante, nous faisons la synthèse des travaux qui ont porté sur chacune des suites d'actions depuis l'approbation de la version définitive du PDGDS. Le compte rendu de chaque suite d'actions est structuré d'après l'objectif correspondant du PDGDS et comprend la description de cet objectif, les travaux spécifiques menés jusqu'à maintenant, ainsi que les prochaines étapes. En outre, nous sommes en train de mettre au point des indicateurs de rendement détaillés de concert avec chacune des actions périmétrées et planifiées pour orienter l'évaluation à mener et pour assurer la redevabilité.

### Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets

<b>Suite d'actions 1 : Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets</b>		
<b>Description :</b> Accroître les efforts d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets dans toute la ville dans le cadre des initiatives nouvelles et étoffées ainsi que des partenariats stratégiques avec la collectivité et l'industrie.	<b>Actions en cours :</b> Échanges et cafés-réparation; activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité; amélioration du réacheminement des déchets textiles	<b>Baromètres du rendement :</b> Suivre les nouvelles activités, les participants, les points corrigés et réduire l'enfouissement des textiles; faire le point sur la satisfaction des participants grâce à des sondages.

### Progrès accomplis :

#### Les stratégies de la collectivité pour augmenter les possibilités de réutilisation et de réparation

Dans le cadre des activités de réutilisation et de réparation menées par la collectivité, la Ville a prorogé son partenariat avec la Bibliothèque d'outils d'Ottawa pour organiser six événements de cafés-réparation tournants en 2025; ces événements ont activé en

moyenne 230 participants par événement et ont permis de corriger les deux tiers environ des articles défectueux. La Ville a aussi lancé et financé de nouveaux événements, dont un événement Dépôt et échange qui a eu lieu en septembre, en collaboration avec l'Ottawa South Eco-Action Network. Près de 400 résidents, qui ont réacheminé plus d'une tonne métrique d'articles ménagers au lieu de les enfouir dans la décharge publique, ont participé à cet événement. D'autres événements se dérouleront au quatrième trimestre de 2025 pour étoffer la capacité locale de réduction des déchets et favoriser la collaboration avec les organismes communautaires. Pour promouvoir la sensibilisation et la participation à ces événements, nous établirons un site consacré à la réutilisation et à la réduction afin de permettre aux résidents de rechercher facilement l'information à jour sur les différentes initiatives et les différents événements consacrés à la réduction et à la réutilisation dans la collectivité.

### **Le Plan d'action pour la réduction et la réutilisation des déchets de la collectivité**

Nous avons mis au point un plan d'action pour guider le déploiement des initiatives étoffées et des initiatives nouvelles de réutilisation et de réduction des déchets de la collectivité à partir du quatrième trimestre de 2025 et dans les années suivantes. Ce plan a été éclairé par l'étude des règles de l'art et par un sondage public mené à l'été 2025 sur la plateforme Participons Ottawa. Il fait un tour d'horizon des stratégies viables permettant à la Ville d'améliorer, de lancer ou d'encourager les efforts de réduction et de réutilisation des déchets de la collectivité, dont les nouveaux partenariats, l'optimisation de l'utilisation des ressources et des espaces de la Ville, ainsi que l'aide financière grâce à des subsides, à des rabais et à des subventions. Le plan d'action prévoit aussi une structure-cadre pour prioriser les initiatives et permet de s'assurer que les consultations en cours auprès de parties prenantes et du public viennent modeler les efforts projetés. Nous sommes en train de mettre sur pied le Groupe de travail sur la réutilisation et la réduction des déchets de la collectivité pour assurer la mise en œuvre de ce plan.

### **Amélioration du réacheminement des déchets textiles**

Les efforts de réacheminement des déchets textiles sont destinés à améliorer les conditions d'accès des résidents aux options offertes dans la réutilisation et dans le réacheminement, en rehaussant le suivi du rendement actuel et projeté du programme. Nous avons fait un tour d'horizon de différentes stratégies de réduction et de réutilisation, en faisant la promotion active, sur le site Web Réduction de déchets et ressources éducatives, de différentes stratégies de réduction et de réutilisation, en adoptant des initiatives ciblant la réduction des déchets textiles dans le courant des

déchets résidentiels. Font partie des travaux en cours, des projets collaboratifs avec le Collège Algonquin et CitéStudio. Dans la phase suivante, la Ville évaluera la viabilité et l'accessibilité des possibilités dont elle fait la promotion et qu'elle offre dans la collecte des déchets textiles.

<b>Suite d'actions 2 : La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction</b>		
<b>Description :</b> Réduire le volume de déchets alimentaires généré sur le territoire de la Ville grâce à des stratégies de réduction étayées par l'information à donner aux résidents afin de mieux les sensibiliser au problème de déchets alimentaires et à ses impacts.	<b>Actions en cours :</b> Stratégie de réduction des déchets alimentaires et initiatives d'information sur la réduction	<b>Baromètres du rendement :</b> Réduire dans l'ensemble la production de déchets alimentaires dans le courant des matières organiques.

### **Progrès accomplis :**

#### **La Stratégie de réduction des déchets alimentaires | J'aime manger, pas gaspiller**

Nous avons accompli d'importants progrès dans la phase 1 de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires, qui vise essentiellement à mieux sensibiliser le public et à promouvoir l'évolution des comportements. Une étape importante franchie en juillet 2025 a consisté à nouer un partenariat avec J'aime manger, pas gaspiller, organisation de notoriété mondiale reconnue pour offrir des conseils pratiques afin de réduire les déchets alimentaires évitables dans les maisons. Ce partenaire de confiance aide plusieurs municipalités canadiennes, dont Toronto et Vancouver. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville dispose de résultats de travaux de recherche et de graphiques conçus par des professionnels, qu'elle peut communiquer chaque mois aux résidents, de concert avec des documents promotionnels ciblés pour cadrer les efforts au printemps et en automne chaque année.

Les travaux de la phase 2 de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires seront lancés au quatrième trimestre, en misant sur la définition des meilleurs moyens à adopter pour permettre à la Ville de promouvoir les initiatives de la collectivité dans la

récupération des restes alimentaires en partenariat avec l'industrie de l'alimentation et des organismes à but non lucratif. L'équité et l'inclusion continueront d'occuper le devant de la scène pour s'assurer que tous les résidents profitent de la réduction du volume de déchets solides et des économies correspondantes réalisées sur les coûts, surtout dans les périodes marquées par l'insécurité alimentaire généralisée.

### **Les initiatives d'information sur la réduction des déchets alimentaires**

Dans le cadre de la campagne J'aime manger, pas gaspiller lancée à la fin de juillet, le site Web a été actualisé, on a publié un article de fond intitulé « Gaspillez moins, mangez bien et économisez de l'argent! », on a mis au point une trousse pour les conseillers municipaux et on a diffusé des billets sur les comptes de réseaux sociaux de la Ville. Dans le cadre de cet accord d'un an et potentiellement pour une plus longue durée, si les Services des déchets solides décident de le reconduire, des conseils saisonniers pratiques seront publiés chaque mois sur les réseaux sociaux, dans l'infolettre du PDGDS et dans l'application mobile Calendrier collecte. En outre, la publication d'un nouvel article de fond a marqué le lancement d'une campagne publicitaire complète consacrée aux dates de fraîcheur et assortie d'une campagne du printemps planifiée pour mars et priorisant les restes alimentaires. Les documents de sensibilisation seront mis au point au quatrième trimestre de 2025 pour être diffusés dans différents événements communautaires.

Afin de maximiser l'impact de la campagne J'aime manger, pas gaspiller et de nous assurer que cette campagne est menée de concert avec Santé publique Ottawa (SPO), nous avons mis sur pied un groupe de travail réunissant des représentants de la Direction générale des travaux publics, des Services de l'information du public et des relations avec les médias et de SPO, ainsi que des nutritionnistes et un agent des communications stratégiques. SPO apporte un concours actif à cette campagne en republiant les billets des réseaux sociaux liés aux déchets alimentaires de la Ville et à diffuser l'information dans son infolettre de liaison avec les conseils scolaires. SPO a aussi ajouté des liens au contenu de la campagne J'aime manger, pas gaspiller sur son site Web et mettra à la disposition de ses équipes chargées des consultations de la collectivité des documents de sensibilisation destinés aux groupes méritant l'équité

## Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets

<b>Suite d'actions 4 : L'amélioration de l'information et de l'application de la séparation des déchets à la source</b>		
<b>Description :</b> Mettre en œuvre des actions pour maximiser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, notamment en adoptant une nouvelle politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et des actions pour encourager la participation.	<b>Actions en cours :</b> Appliquer fermement la limite de déchets et mettre en application les impératifs de la séparation à la source des matières organiques et des matières à recycler.	<b>Baromètres du rendement :</b> Cibles individuelles du taux de captation par courant de déchets, réduction du volume de déchets produits par les ménages, taux de dépose en bordure de rue et taux de contamination

### Progrès accomplis :

Approuvée par le Conseil municipal en 2023, la limite de trois articles à jeter a été mise en œuvre en septembre 2024 dans le cadre d'une intervention essentielle du PDGDS dans la première année. Pensée pour réduire le volume de déchets déposés sur le bord des rues et pour améliorer la séparation à la source, cette politique est étoffée par une stratégie complète d'information et de communication.

Les efforts consacrés jusqu'à maintenant ont permis de réduire considérablement le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée.

Le programme existant des billets de courtoisie a été utilisé efficacement pour promouvoir l'information et surveiller la conformité; on fait appel à ces billets pour continuer d'attirer l'attention sur les articles à jeter surdimensionnés et excédentaires. Depuis qu'on a mis en œuvre la limite de trois articles à jeter, environ 195 000 billets de courtoisie ont été délivrés, dont plus de 82 000 ont été distribués pour sensibiliser les résidents aux déchets excédentaires et à la conformité des bacs.

Une stratégie complète de communication a permis de mettre en œuvre la limite de trois articles à jeter dans le cadre de campagnes menées sur les réseaux sociaux et grâce aux trousseaux d'outils des conseillers, aux messages du Centre d'appels 3-1-1 et aux efforts ciblés de sensibilisation. En outre, les interactions fréquentes entre la Répartition des déchets solides, les inspecteurs et les résidents ont permis d'assurer la conformité et de mieux faire connaître la nouvelle politique. La consultation du public a joué un rôle prépondérant : plus de 22 000 interactions ont été comptabilisées jusqu'à maintenant sur les réseaux sociaux.

Afin de promouvoir la conformité tout en offrant une marge de manœuvre, la Ville a lancé plusieurs options pour ce programme. Ces options consistent entre autres à étendre le Programme spécial de collecte des déchets pour inclure les déchets médicaux liés aux soins de santé à domicile et à faire appel au Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises afin de ramasser les articles au-delà de la limite fixée. En outre, la Ville a rehaussé ses efforts d'information et de surveillance pour enrayer le déversement illicite des déchets et a simplifié les rapports grâce au formulaire simplifié et unifié publié sur le site [Ottawa.ca](http://Ottawa.ca).

La Ville a continué de surveiller le tonnage des déchets afin de prendre la mesure de l'impact de la nouvelle limite fixée. Le tableau 1 ci-après fait état des tendances dans l'évolution du tonnage des déchets depuis 2022, d'après l'analytique des données des Services des déchets solides. Ces données font état d'une baisse constante du tonnage, ce qui laisse entendre que les résidents participent aux efforts de conformité pour respecter la limite de trois articles à jeter. Les initiatives de promotion et d'information, de concert avec les habitudes dans la baisse de la consommation, influencées par la conjoncture économique, pourraient aussi constituer des facteurs qui concourent à cette tendance.

Tableau 1 : Tendances dans l'évolution du tonnage des déchets

<b>Année</b>	<b>Tonnage de janvier à août</b> (pour 2025)	<b>Tonnage pour l'année entière</b>
2022	89 073 tonnes	132 060 tonnes
2023	84 815 tonnes	126 640 tonnes
2024	83 847 tonnes	120 779 tonnes
2025	67 785 tonnes	-

La Ville a lancé le Programme d'exemption des propriétés agricoles pour les biens-fonds agricoles à vocation résidentielle dont les déchets sont ramassés sur le bord de la rue. L'exemption, qui s'applique d'abord uniquement en avril et en mai, autorisait à déposer un volume illimité de déchets agricoles au-delà de la limite de trois articles à jeter. En octobre 2024, le Conseil municipal a étendu cette exemption jusqu'à décembre 2025, afin de donner plus de temps pour mieux analyser la situation et guider l'orientation de la politique à adopter.

Cette étude sur la collecte des déchets en bordure de rue qui s'est déroulée entre l'automne 2024 et l'été 2025 a confirmé que l'on produit toute l'année des déchets agricoles, dont le volume culmine au printemps et à l'été. En outre, un sondage a permis de constater que plus de 90 % des répondants ont affirmé qu'ils produisaient des déchets agricoles inévitables à certains moments de l'année. Le personnel recommande de proroger jusqu'en 2027 le Programme d'exemption des propriétés agricoles; il rendra alors compte, au Conseil municipal, de la limite de trois articles à jeter et des autres solutions envisageables pour l'amélioration de la séparation des déchets à la source. Avant 2027, le personnel continuera de surveiller l'utilisation du programme d'exemption, d'améliorer les efforts de communication destinés aux participants à ce programme et de se pencher sur les possibilités de recycler certains déchets agricoles.

Le lecteur peut consulter dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles) la synthèse détaillée de cette limite et de ce programme.

<b>Suite d'actions 5 : Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples</b>		
<b>Description :</b> Mettre en œuvre des stratégies pour réduire la production de déchets et pour maximiser le réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.	<b>Actions en cours :</b> L'action qui consiste à faire du réacheminement des matières organiques une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.	<b>Baromètres du rendement :</b> Taux de captation des déchets organiques, production de déchets dans les immeubles à logements multiples, nombre de vide-ordures fermés et nombre d'immeubles à logements multiples adoptant le Programme des bacs verts

### **Progrès accomplis :**

La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, qui est destinée à accroître le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, a été lancée avant que le PDGDS soit achevé, en raison des avantages stratégiques apportés par le lancement anticipé des initiatives de réduction et de recyclage dans un secteur dans lequel le taux de réacheminement est généralement faible.

Dans le cadre du premier pilier (Programme obligatoire de réacheminement des matières organiques), on a commencé la mise en œuvre en octobre 2024 en obligeant tous les immeubles à logements multiples à adopter des programmes de réacheminement des matières organiques afin de continuer d'assurer les services de collecte des déchets de la Ville. On a catégorisé les immeubles selon quatre paliers pour les intégrer dans le Programme, d'après leur taille et la fréquence de la collecte :

- Palier 1 (220 immeubles) : Collecte très fréquente; intégration entre le quatrième trimestre de 2024 et le deuxième trimestre de 2025; intégration de 79 % des immeubles.
- Palier 2 (650 immeubles) : Moins de 100 logements; intégration entre le deuxième trimestre de 2025 et le troisième trimestre de 2027; mise en œuvre en cours.
- Palier 3 (180 immeubles) : Plus de 100 logements, intégration entre le quatrième trimestre de 2027 et le deuxième trimestre de 2028.
- Palier 4 : Immeubles soumis à des contraintes physiques; intégration d'ici la fin de 2028 et soutien sur mesure.

Depuis le début de la mise en œuvre du programme obligatoire, près du tiers des 1 050 immeubles visés ont été intégrés dans le Programme des bacs verts (en date de septembre 2025), ce qui représente 306 immeubles et 22 061 logements. Les inspecteurs des Services des déchets solides et les assistants à l'information environnementale (AIE) offrent une aide sur mesure dans la mise en œuvre, en se rendant sur les lieux et en sensibilisant les résidents, de même qu'en distribuant des bacs de cuisine et des documents d'information multilingues, en organisant des kiosques dans les halls d'entrée des immeubles et en consultant les résidents de porte en porte, de même qu'en menant des missions trimestrielles de vérification des déchets pour surveiller les progrès accomplis et pour recenser les points à améliorer.

#### Faits saillants des résultats

- 69 % de l'ensemble des immeubles à logements multiples qui ont droit aux services de collecte de la Ville participent aujourd'hui au Programme de bacs verts.
- 1 396 tonnes de matières organiques ont été ramassées dans les immeubles à logements multiples dans la période comprise entre janvier et juillet 2025 : il s'agit d'une hausse de 36 % par rapport à la même période en 2024.
- 82 % des gestionnaires immobiliers sondés ont fait savoir que les efforts de sensibilisation étaient utiles et que les résidents se servaient des bacs verts.
- Dans 85 % des immeubles qui ont fait l'objet de ces missions de vérification, le courant des matières organiques accusait un taux de contamination de moins de 25 %.

La Ville a aussi étendu ses efforts de sensibilisation pour promouvoir les changements de comportement et pour renforcer la participation au programme. Nous avons mis au point de nouveaux supports de promotion multilingues, dont des aimants à frigo, des affichettes à poser sur les portes et une trousse d'outils complète pour les gestionnaires d'immeubles. En 2024, nous avons augmenté l'équipe des AIE et nous l'avons formée pour mieux promouvoir les bacs verts dans les immeubles et dans les événements communautaires.

En outre, les Services des déchets solides lanceront en octobre 2025 le Programme des ambassadeurs et ambassadrices de la réduction des déchets. Cette initiative permet de consulter les résidents des immeubles à logements multiples et de leur donner les moyens de promouvoir les efforts de réduction des déchets dans leur collectivité.

Le lecteur est invité à consulter la synthèse détaillée de cette initiative dans la pièce 2 (Compte rendu sur la Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples).

<b>Suite d'actions 6 : Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville</b>		
<b>Description :</b> Mettre en œuvre des stratégies pour réduire le volume de déchets produits, pour maximiser le réacheminement des déchets et pour apporter des solutions circulaires dans les établissements appartenant à la Ville.	<b>Actions en cours :</b> Élaborer la stratégie municipale destinée à accroître la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets et étendre le programme de réacheminement des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville.	<b>Baromètres du rendement :</b> Taux individuel de captation par courant, nombre de nouveaux courants de déchets recueillis, taux de dépose des déchets en bordure de rue et taux de contamination

### **Progrès accomplis :**

Dans la première année, nous avons périmétré et planifié l'extension d'un programme de réacheminement à l'ensemble des établissements et des opérations de la Ville. La phase initiale consistera à mettre au point un programme normalisé de recyclage et de réacheminement des matières organiques, en faisant appel à des bacs à déchets et à

des affiches uniformes, ainsi qu'à des documents d'information unifiés. La deuxième phase consistera à étendre le programme à d'autres courants de déchets, comme les batteries, les appareils électroniques, le mobilier de bureau, ainsi que l'élimination des seringues.

Les premiers progrès ont consisté à mener, à l'été 2025, un sondage auprès des utilisateurs du réseau, qui a permis de réunir les commentaires du personnel sur les pratiques actuelles de réacheminement des déchets et de cerner les points à améliorer. On s'inspire des résultats de ce sondage pour pouvoir mettre au point l'analyse de la situation actuelle, pour prioriser les installations et pour guider la conception et l'implantation des bacs.

Des visites sur les lieux sont programmées au quatrième trimestre de 2025 et au premier trimestre de 2026 afin d'évaluer les pratiques actuelles de collecte des déchets et l'installation des bacs à déchets dans les zones de travail du personnel et dans les zones publiques. En outre, nous mènerons l'examen des affiches existantes pour nous assurer que les prochains documents seront efficaces, accessibles et cohérents pour l'ensemble des opérations de la Ville. On prévoit de commencer à déployer ce nouveau programme au deuxième trimestre de 2026.

<b>Suite d'actions 7 : Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics</b>		
<b>Description :</b> Mettre en œuvre à grande échelle un programme complet de réacheminement des déchets, en prévoyant des bacs de recyclage et de collecte des matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire de la Ville.	<b>Actions en cours :</b> Programme de réacheminement des déchets dans les parcs et dans les autres espaces publics	<b>Baromètres du rendement :</b> Taux de captation par courant, diminution du tonnage enfoui dans la décharge contrôlée et taux de contamination

### **Progrès accomplis :**

La Suite d'actions dans le réacheminement des déchets dans les parcs et les lieux publics vise à mettre au point, pour l'ensemble de la Ville, un programme complet de réacheminement des déchets qui s'étend à l'installation de bacs de recyclage et de

collecte de matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire d'Ottawa.

Le 24 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la [Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs](#), en misant sur le succès du Projet pilote consacré au réacheminement des déchets ramassés dans les parcs. Cette stratégie consiste à lancer l'installation échelonnée par phases de bacs à déchets à trois compartiments (ordures, matières recyclables et matières organiques) dans certains parcs, des bacs à matières organiques dans les parcs pour chiens sans laisse et des bacs à déchets normalisés dans les petits parcs non servis dans le cadre du réseau de collecte dans les bacs à déchets à trois compartiments. La mise en œuvre devrait être lancée en 2026 dans 48 parcs au cours de la première année et dans 100 autres parcs chaque année jusqu'en 2029. Cette stratégie vise à améliorer le réacheminement des déchets, l'efficacité opérationnelle et la cohésion des services dans l'ensemble du réseau des parcs de la Ville.

<b>Suite d'actions 9 : La stratégie de réacheminement des déchets encombrants</b>		
<b>Description :</b> Mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets encombrants en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et maximiser le réacheminement des déchets encombrants au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.	<b>Actions en cours :</b> Stratégie distincte pour la collecte et le recyclage des déchets encombrants	<b>Baromètres du rendement :</b> Taux de captation de différentes matières et d'articles encombrants et nombre d'articles réduits ou recyclés

### **Progrès accomplis :**

Nous avons mené des activités de consultation du public afin de réunir les commentaires sur les habitudes actuelles dans la gestion des déchets relativement aux articles encombrants. Nous avons mis sur pied deux groupes de discussion pour nous pencher sur l'accessibilité et à la consultation des jeunes; les commentaires recueillis ont permis de cerner les lacunes et les possibilités de lancer éventuellement des initiatives de réduction et de réutilisation des déchets. Pour mener à bien ces travaux,

nous avons actualisé, en octobre 2025, le site Web consacré à la réduction des déchets et aux ressources éducatives pour mettre en lumière les services existants de réutilisation et de donation, surtout les entreprises qui offrent des services de collecte afin d'en améliorer l'accessibilité.

Une évaluation de la situation actuelle, conjuguée avec les résultats des consultations, viendra mieux éclairer le recensement des nouvelles perspectives dans le réacheminement des déchets, ainsi que le potentiel de la collecte séparée des articles encombrants pour les recycler. Compte tenu du volume considérable de matelas livrés dans la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT), de l'espace en hauteur considérable qu'ils consomment dans la décharge contrôlée et des difficultés qu'ils représentent dans la compaction, on priorise les matelas dans le cadre de cette stratégie. On devrait lancer au deuxième trimestre de 2026 le déploiement des nouveaux programmes.

<b>Suite d'actions 10 : Stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux</b>		
<b>Description :</b> Mettre au point une stratégie pour tâcher de réduire le volume de produits dangereux et spéciaux (PDS) et pour maximiser le réacheminement de ces déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.	<b>Actions en cours :</b> Mettre au point de la stratégie sur les produits dangereux et spéciaux	<b>Baromètres du rendement :</b> Taux de captation des PDS

### **Progrès accomplis :**

Nous nous sommes consacrés à la mise au point d'une stratégie pour étoffer le programme actuel de collecte des déchets ménagers dangereux (aussi appelés « produits dangereux et spéciaux ») de la Ville, ce qui a consisté à :

- faire des tours d'horizon des municipalités, analyser la situation actuelle et étudier les options, ce qui a permis de mettre au point plusieurs options dans la collecte des déchets ménagers dangereux (DMD) à mettre en œuvre à Ottawa;

- poursuivre les négociations avec les producteurs pour assurer la compensation intégrale des déchets gérés dans le cadre des événements de collecte des DMD de la Ville;
- plaider pour l'amélioration des exigences de la réglementation des DMD.

Le 25 juin 2025, le Conseil a approuvé [une stratégie](#) afin de poursuivre les événements de collecte des DMD, de planifier des microévénements de collecte des DMD dans le cadre d'un projet pilote à réaliser en 2026 et de se pencher sur la mise en œuvre de dépôts polyvalents pour les DMD et pour les autres déchets réacheminables, dans le cadre des actions exposées dans le PDGDS. Nous sommes en train de planifier et de budgéter les événements de collecte des DMD et de tenir, dans le cadre d'un projet pilote, des microévénements de collecte des DMD pour 2026 dans le cadre du processus annuel de budgétisation au quatrième trimestre de 2025. Les travaux de planification de la viabilisation et de conception d'éventuels dépôts polyvalents seront lancés en 2026.

### Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes

<b>Suite d'actions 12 : La digestion anaérobie et la codigestion</b>		
<b>Description :</b> Faire appel à la digestion anaérobie comme solution de rechange dans le traitement des matières organiques domestiques et dans la production du gaz naturel renouvelable (GNR), conformément aux objectifs exposés dans le plan mis au point pour le projet de l'Évolution énergétique de la Ville.	<b>Actions en cours :</b> Digestion anaérobie; codigestion des eaux usées et des matières organiques au Centre environnemental Robert-O.-Pickard	<b>Baromètres du rendement :</b> L'étude de prévisibilisation portera sur le volume de GES compensés ou réduits.

**Progrès accomplis :**

Cette initiative offre la possibilité de récupérer l'énergie produite par les matières organiques et de réduire encore les émissions de GES de la Ville en compensant l'utilisation du gaz naturel. Elle consiste à se pencher sur la viabilité de la transition à mener pour remplacer par la digestion anaérobie le système actuel de compostage aérobie de la Ville, ce qui permettrait de produire du gaz naturel renouvelable (GNR) à partir des déchets organiques. Cette initiative consiste aussi à se pencher sur les perspectives de codigestion dans le Centre environnemental Robert -O.-Pickard (CEROP), dans lequel on pourrait traiter ensemble les eaux usées et les matières organiques.

Nous avons fait appel à un expert-conseil afin de réaliser une étude de préviabilisation pour l'avenir dans le traitement des matières organiques séparées à la source afin d'examiner les éventuelles options de la digestion anaérobie et du compostage aérobie. Cette étude comprend une opération de sondage du marché et un examen technique des sites et des modèles opérationnels potentiels et s'étend aux contrats à conclure avec des tiers et aux établissements qui appartiennent à la Ville. On a rédigé la version provisoire de notes techniques et soumis pour examen interne un rapport préliminaire sur la préviabilisation.

Pour donner au Conseil municipal et aux parties prenantes l'occasion de connaître les technologies proposées, nous avons diffusé un webinaire d'information et tenu une séance de questions et de réponses consacrée à la digestion anaérobie en mars 2025. Ces séances ont permis de donner de l'information fondamentale sur la digestion anaérobie et sur son potentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les étapes suivantes consistent à finaliser l'étude de préviabilisation et à déposer des recommandations auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique au premier trimestre de 2026. Ces recommandations viendront éclairer les décisions à prendre relativement aux infrastructures de traitement des matières organiques de la Ville.

<b>Suite d'actions 13 : La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage (FRJ)</b>		
<b>Description :</b> Augmenter le volume des FRJ collectés et compostés séparément des matières organiques domestiques ramassées par la Ville.	<b>Actions en cours :</b> Compostage séparé des FRJ	<b>Baromètres du rendement :</b> Volume de FRJ collectés, volume de compost généré et économies réalisées sur les coûts de traitement dans l'installation du chemin Barnsdale

### **Progrès accomplis :**

En 2023, le Conseil municipal a approuvé le contrat de collecte des déchets en bordure de rue, qui prévoit des dispositions pour la collecte distincte et rehaussée des FRJ. Comme l'indique le rapport, la collecte distincte et le traitement séparé des FRJ dans l'installation du chemin Barnsdale pourraient permettre de réaliser, dans les coûts de traitement, des économies pouvant atteindre 64 %. Il faudra déposer séparément les FRJ sur le bord des rues dès le début du nouveau contrat le 30 mars 2026, ce qui permettra d'assurer des niveaux de service cohérents à l'intention des résidents pendant la haute saison de ramassage des feuilles et des résidus de jardinage.

Cette approche cadre aussi avec les objectifs qui ont été fixés dans le PDGDS afin d'accroître le réacheminement et les économies à réaliser sur les coûts en traitant les feuilles et les résidus de jardinage dans la décharge contrôlée du chemin Trail de la Ville et dans le cadre de la stratégie à adopter éventuellement par la Ville pour le traitement des matières organiques.

<b>Suite d'actions 14 : L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de l'installation de traitement</b>		
<b>Description :</b> Progresser dans l'élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité pour mettre en œuvre le traitement des déchets mixtes (TDM) ou la transformation des déchets en énergie en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune de ces technologies, et en analysant les moyens de recourir aux technologies de traitement mécanique et biologique ou aux technologies émergentes de concert avec la technologie retenue.	<b>Actions en cours :</b> Traitement des déchets mixtes, traitement mécanique et biologique et incinération des déchets pour les transformer en énergie (combustion directe)	<b>Baromètres du rendement :</b> Options à mettre au point durant l'étude

### **Progrès accomplis :**

Dans la foulée de l'approbation du PDGDS en juin 2024, on a préconisé de réaliser des études de faisabilité pour les technologies de gestion des déchets à long terme, dont le traitement des déchets mixtes (TDM) et l'incinération des déchets pour les transformer en énergie (TDE), conformément à ce que le Conseil municipal a demandé dans la [motion n° 2023-15-06](#).

En juin 2025, la Ville a déposé l'Étude de faisabilité des technologies de gestion des déchets, qui a consisté à évaluer cinq scénarios. Cette étude a permis de constater que le scénario 2 (Installations d'incinération pour la transformation des déchets en énergie) et le scénario 1 (Statu quo et installations privées) constituent les options les mieux cotées pour la suite de l'évaluation. On n'a pas recommandé d'adopter les scénarios 3 et 4, qui portent sur les TDM isolément ou de concert avec la TDE, en raison de leur faible potentiel de réacheminement et des coûts élevés.

Le Conseil municipal a demandé au personnel de procéder à des évaluations approfondies du scénario 1 (Statu quo et installations privées), du scénario 2 (Installation d'incinération pour la TDE) et du scénario 5 (Construction d'une nouvelle décharge). Le personnel déposera un compte rendu et une analyse de rentabilisation finalisée, ainsi que les délais de décisions et les incidences budgétaires, au cours du prochain mandat du Conseil municipal.

<b>Suite d'actions 15 : La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement</b>		
<b>Description :</b> Mettre au point la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement en tenant compte de la production du gaz naturel renouvelable (GNR) lorsque l'accord de gestion des gaz d'enfouissement en vigueur arrivera à échéance, en 2027.	<b>Actions en cours :</b> Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement	<b>Baromètres du rendement :</b> Volume de GES réduits, mesuré chaque année; réductions mesurées selon la viabilité financière, les exigences de la conformité réglementaire et la concordance avec l'ensemble des prévisions portant sur les émissions de GES

### **Progrès accomplis :**

Cette suite d'actions consiste à évaluer les répercussions, sur les finances et les gaz à effet de serre, de la gestion des gaz d'enfouissement au-delà de 2032. La Ville est en train de négocier une prorogation de son actuel contrat de conversion des gaz en énergie avec PowerTrail Inc., selon les modalités approuvées dans [l'Accord de prorogation sur l'utilisation des gaz d'enfouissement](#) en février 2025. Cette prorogation commencerait à produire ses effets le 31 janvier 2027, pour une durée pouvant atteindre cinq ans. Nous menons actuellement une analyse de rentabilisation afin de prendre la mesure des options qui s'offrent à nous et qui ont été évaluées. Il s'agit entre autres des options suivantes : statu quo — brûlage des gaz d'enfouissement (scénario de base pour la conformité et les frais d'exploitation et d'entretien); prorogation du contrat avec PowerTrail Inc.; centrale de production d'électricité appartenant à la Ville; installation de GNR appartenant à la Ville; et appel d'offres ouvert pour le GNR et l'électricité. Le personnel déposera, au premier trimestre

de 2026, un rapport sur l'option recommandée auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique.

<b>Suite d'actions 16 : La Stratégie de la gestion des déchets résiduels</b>		
<p><b>Description :</b> Nous avons mis au point cette stratégie pour prolonger la durée utile de la DCCT, alors que d'autres actions du PDGDS sont destinées à réduire la production de déchets et à éviter d'enfouir les déchets dans la décharge contrôlée. Cette action consiste à agrandir la DCCT actuelle, en réacheminant une partie des déchets pour les enfouir dans les décharges privées, en plus de prévoir une option complémentaire mise au point pendant la série de consultations 2 afin de prolonger la durée utile de la DCCT en cessant de traiter les déchets ICI.</p>	<p><b>Actions en cours :</b> Agrandissement de la DCCT dans le périmètre existant de la propriété, recours à une décharge privée, et interdiction des déchets ICI dans la DCCT</p>	<p><b>Baromètres du rendement :</b> Volume de la DCCT préservé chaque année</p>

### **Progrès accomplis :**

En septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le recours à des décharges privées pour réacheminer chaque année, au lieu de les enfouir dans la DCCT, environ 60 000 tonnes de déchets déposés en bordure de rue sur la durée du Contrat de collecte des déchets en bordure de rue 2026, qui entrera en vigueur le 30 mars 2026. Il s'agit du tiers environ du volume annuel des déchets résidentiels, et on pourrait augmenter de deux ans ou plus, en augmentant le réacheminement, la durée utile de la DCCT. En faisant appel à des décharges privées dans l'est et dans l'ouest, on pourrait

traiter les déchets non loin de leur source, en améliorant l'efficacité de la collecte, en réduisant les frais de carburant et en abaissant les émissions de GES par rapport au transport jusqu'à la DCCT.

[L'interdiction de jeter des déchets industriels, commerciaux et institutionnels \(ICI\)](#) dans la DCCT a été adoptée en juillet 2025. Cette mesure vient directement appuyer les objectifs du PDGDS en réduisant le volume de déchets non résidentiels ramassés dans le réseau municipal et en encourageant le secteur privé à prendre la responsabilité du réacheminement. Cette interdiction s'applique à toutes les entités ICI qui faisaient auparavant appel à la DCCT pour éliminer leurs déchets. Ces entités doivent désormais faire appel à d'autres options pour l'élimination ou le réacheminement de leurs déchets, par exemple des entreprises privées de transformation des déchets ou des services de recyclage. La Ville a annoncé ce changement dans une note de service adressée au Conseil municipal et dans des communiqués qu'elle a fait parvenir aux parties prenantes visées, en précisant qu'il fallait améliorer les pratiques de séparation et de recyclage des déchets dans le secteur commercial.

En retranchant les déchets ICI dans le courant municipal de la gestion des déchets, la Ville préserve un espace très utile dans la décharge pour l'enfouissement des déchets résidentiels. Cette interdiction assure également l'appoint d'autres changements opérationnels, dont le réacheminement de certains déchets pour les enfouir dans les décharges privées, en établissant une stratégie cohérente pour optimiser l'utilisation de la décharge contrôlée pendant qu'on se penche sur les nouvelles technologies et sur les nouvelles infrastructures.

En outre, la Ville mène actuellement la phase de la définition du mandat de l'évaluation environnementale (EE) pour l'agrandissement de la décharge, qui précise la portée du projet et qui définit les modalités de l'étude des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Deux séances portes ouvertes ont eu lieu, et on a soumis à l'examen du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs une version préliminaire du mandat de cette évaluation. On s'attend à ce que la version finale du mandat soit déposée d'ici la fin de 2025, et si elle est approuvée, l'évaluation environnementale formelle sera lancée dans la nouvelle année.

## Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

<b>Suite d'actions 20 : L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises</b>		
<b>Description :</b> Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, en se penchant sur les conditions d'admission et en étudiant les impacts des travaux de recyclage du programme sur le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)	<b>Actions en cours :</b> Mener l'examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises.	<b>Baromètres du rendement :</b> À établir dans le cadre de l'examen

### **Progrès accomplis :**

Dans le cadre de ce projet, le personnel a procédé à un tour d'horizon des municipalités et à une analyse financière pour déterminer l'état actuel du programme et mettre au point les options envisageables en 2026. Il a constaté que le recyclage spécialisé sera nécessaire en raison de la transition du Programme provincial de la boîte bleue avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) en 2026 et de l'adoption de l'ensemble du modèle calculé d'après les frais et qui a eu pour effet de réduire, en 2025, les frais de réacheminement des déchets imposés aux propriétés commerciales. On a aussi publié un sondage destiné aux petites entreprises inscrites au Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises afin de réunir les commentaires des propriétaires des entreprises sur le programme actuel et sur les changements éventuels envisagés pour 2026. Le 24 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la version révisée du

[Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises](#), qui prévoirait un processus annuel d'enregistrement à partir de 2026. En prévision de 2026, le personnel instituera un processus annuel d'inscription, obligera éventuellement à faire appel à des chariots pour la collecte des matières recyclables et révisera le

[Règlement sur les services de gestion des déchets solides \(n° 2024-453\)](#)

conformément à la version révisée du Programme de sacs jaunes pour les petites

entreprises. Les changements seront communiqués aux propriétaires des petites entreprises.

## Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville

<b>Suite d'actions 24 : La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan</b>		
<p><b>Description :</b> L'amélioration des investissements consacrés par la Ville aux efforts de promotion et d'information (PI) et à la sensibilisation, pour consacrer les mêmes investissements que les municipalités comparables, est un élément essentiel du succès des différentes actions reproduites dans le PDGDS, pour informer les résidents, les établissements d'enseignement et les entreprises et pour promouvoir l'évolution des comportements nécessaires afin de réaliser la vision de la Ville dans la culture zéro déchet et l'économie circulaire.</p>	<p><b>Actions en cours :</b> Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées, ainsi que la stratégie de gestion des changements de comportement, élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information de même que les outils de marketing et de communication.</p>	<p><b>Baromètres du rendement :</b> Rejoindre un certain nombre de groupes communautaires, d'écoles, d'immeubles à logements multiples, d'habitations en bordure de rue et de membres du personnel chaque année; nouvelles initiatives de rayonnement créées ou augmentées; analyse du contenu publié sur les réseaux sociaux</p>

**Progrès accomplis :**

Plusieurs interventions du PDGDS ont fait l'objet de vigoureuses stratégies de promotion et d'information pensées pour en assurer le succès.

Dans le cadre du déploiement de la limite de trois articles à jeter, la Ville a mis en œuvre une stratégie complète de promotion et d'information (PI), qui déborde le périmètre de la communication traditionnelle. Cette approche a mis en lumière les changements de comportement, la réceptivité de la collectivité et l'équité. On a déployé des assistants à l'information environnementale (AIE) dans les secteurs dans lesquels les taux de réacheminement étaient faibles et les non-conformités étaient élevées afin de donner de l'information et d'apporter de l'aide en temps réel.

La Ville lancera en octobre 2025 le Programme des ambassadeurs et ambassadrices dans les immeubles à logements multiples, ainsi qu'une campagne de promotion destinée à autonomiser les résidents des immeubles d'appartements et de logements en copropriété, des coopératives et des autres immeubles à logements multiples (de six appartements ou plus). Ce programme vise à encourager les résidents à donner l'exemple dans la promotion de collectivités plus propres, plus vertes et plus durables. Les ambassadeurs et les ambassadrices de la réduction des déchets, qui sont des bénévoles formés qui consacreront à leur travail environ une heure par semaine pendant un an, aideront leurs voisins en faisant la promotion de la réduction des déchets, de l'amélioration des habitudes de recyclage et de compostage et de la valorisation de l'environnement naturel des alentours de leur immeuble.

En juillet 2025, la Ville d'Ottawa a lancé la campagne J'aime manger, pas gaspiller en partenariat avec les parties prenantes à l'échelle nationale et à l'échelon local, dans la foulée de l'opinion publique très favorable à la réduction des déchets alimentaires constatée pendant la consultation qui a porté sur le PDGDS. Cette campagne vise essentiellement à aider les résidents à réduire les déchets alimentaires évitables grâce à des conseils pratiques, à des recettes, à des supports visuels et à des stratégies de promotion des changements de comportement. Cette campagne vient étoffer les vastes efforts consacrés par la Ville au réacheminement des déchets, en ciblant l'un des facteurs les plus importants qui expliquent le volume de déchets traités dans la décharge contrôlée.

En 2026, la Ville étoffera la campagne J'aime manger, pas gaspiller afin d'offrir des ateliers personnalisés et de présenter des exposés dans les écoles, dans les bibliothèques et dans les établissements de la Ville. Le contenu sera adapté aux

besoins des différents groupes d'âge et des diverses communautés. Les messages de cette campagne seront intégrés dans l'ensemble des initiatives de réduction des déchets et seront étayés grâce à des ressources en ligne rehaussées, dont les outils interactifs des tiers, les vidéos et les liens menant aux plateformes consacrées à la réutilisation et à la réduction des déchets sur les pages Web du site Déchets et recyclage de la Ville.

Dans les messages à diffuser dans le cadre de cette campagne, la Ville continuera de rappeler que même si le compostage est toujours aussi important, la prévention des déchets alimentaires à la source — en améliorant la planification, l'entreposage et l'utilisation, est la mesure plus percutante que les résidents peuvent adopter pour réduire les déchets et prolonger la durée utile de la décharge contrôlée de la Ville.

<b>Suite d'actions 25 : La Stratégie de l'économie circulaire et la mise en œuvre</b>		
<b>Description :</b> Mettre au point la Stratégie de l'économie circulaire pour qu'elle cadre avec les efforts du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et pour constituer la structure principale et le plan d'action primaire afin de définir les moyens grâce auxquels Ottawa réalisera sa vision aspirationnelle de devenir une ville zéro déchet et circulaire.	<b>Actions en cours :</b> Élaborer la Stratégie de l'économie circulaire et la mettre en œuvre.	<b>Baromètres du rendement :</b> À mettre au point dans le cadre de la Stratégie. On pourrait tenir compte du nombre de partenariats noués et du suivi des changements apportés aux pratiques dans la passation des marchés publics.

### **Progrès accomplis :**

La Stratégie de l'économie circulaire est une initiative phare du PDGDS conçue pour guider la transition de la Ville sur la voie d'un avenir circulaire sans déchets. Les efforts actuels sont consacrés à définir les étapes de l'élaboration d'une feuille de route complète et d'un plan de mise en œuvre qui feront la promotion de l'adoption des pratiques circulaires dans l'ensemble des opérations municipales, dans l'industrie, dans les organisations communautaires et dans les ménages. Cette feuille de route sera

adaptée à la diversité des contextes urbains, banlieusards et ruraux d'Ottawa et permettra de planifier et d'exécuter les initiatives circulaires dans l'ensemble des secteurs de services.

Au quatrième trimestre de 2025, les étapes planifiées consistent à mettre sur pied une équipe consacrée à ce projet, à lancer une demande de renseignements afin de réunir les commentaires des experts-conseils pour éclairer une éventuelle demande de propositions portant sur le soutien technique et l'élaboration de la feuille de route, ainsi que la mise au point d'une stratégie de consultation détaillée. Cette stratégie prévoit la création d'une structure-cadre de gouvernance, la mise sur pied de groupes de travail internes et l'établissement du Comité de l'économie circulaire, qui sera constitué de représentants des directions générales, d'organismes externes et de partenaires de la collectivité.